

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Janvier 2016

**OBJET :** Commune de Vernègues - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2017 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la commune de Vernègues, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 926.108 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2017, soit une dépense subventionnable estimée à 1.157.634 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.667.826 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Vernègues, en application de la délibération n° 101 du 30 janvier 2015.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Annie Citton  
Directeur  
du Service des Séances de l'Assemblée

